



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de VILLE-LA-GRAND

Séance du 5 septembre 2022

Date de convocation :

Date d'affichage :

Réception en Sous-Préfecture :

**30 AOUT 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 29 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE-LA-GRAND, dûment convoqué, s'est réuni, en séance obligatoire, à la Mairie de VILLE-LA-GRAND, sous la présidence de Madame Nadine JACQUIER, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** JACQUIER Nadine, MILLERET Marie-Jeanne, TROLAT Hervé, CLAUDE Josette, LUY Jean-Claude, SCHIERZ Richemène, ROPHILLE Pascal, ALEXIS Pierre, LAPERROUSAZ Maurice, LETESSIER Alain, JOLY Laurent, LANGLOIS Odile, D'ALIMONTE Concetta, LAMOINE Philippe, BONTEMPS Johann, NUELLEC-HUDRY Edwige, DE CHIARA Daniel, GHALEM DEBIEVE Samia, MANIGAULT Monique, CHAVANNE Clélia, MARCAIS Pierre-Antoine

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** CAVAZZA Paola (pouvoir à JOLY Laurent), ALIX Juliette (pouvoir à NUELLEC-HUDRY Edwige), CALLAY Christophe (pouvoir à SCHIERZ Richemène), CHEVALLEY Jean-Marc (pouvoir à DE CHIARA Daniel)

**ABSENTS :** PERILLON Marcel (excusé), PAULMIER Léa, DARDILHAC Chahinez, FERNEX Coralie (excusée)

Richemène SCHIERZ a été élue secrétaire de séance par le Conseil municipal.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil Municipal, Brigitte PLACE, secrétaire du Maire.

### Délibération n°2022-089

**Objet : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT - Transformation d'un poste d'ASVP**

**VU** le code général de la Fonction Publique,

**VU** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

**VU** le budget de la collectivité,

**VU** le tableau des effectifs existant,

**CONSIDÉRANT** que l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) exerce des missions de police sur la voie publique. Il possède des compétences de police judiciaire en matière de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques. L'ASVP assure pour l'essentiel des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transports, au code de l'environnement ou encore au code des assurances,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de transformer le poste d'ASVP actuellement inscrit au tableau des effectifs sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en un poste du grade d'adjoint technique,

**CONSIDÉRANT** le recrutement d'un(e) fonctionnaire ou d'un(e) contractuel(le) sur le grade d'adjoint technique,

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE ;**

**DECIDE :**

**Article 1 : Transformation du poste**

Le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet est transformé en un poste d'adjoint technique à temps complet afin d'assurer les missions d'ASVP.

**Article 2 : Crédits.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

**Article 3 : Tableau des effectifs.**

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

La Maire,

Nadine JACQUIER

